



Compte rendu de la séance du conseil municipal 8 novembre 2022

Le 11 Octobre 2022, les membres du conseil municipal de LA TOMBE se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Marc CHAUVIN, Maire, sur convocation transmise le 4 octobre 2022 pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Présents : Mrs. CHAUVIN Marc, GAZOU Philippe, MURITH Bernard, SUCHOT Lionel, Mmes FORET Sylvie, VOLLEREAU Virginie, RONDEAU Florence, ROUSSET Annie

Absents représentés : Mr Jacques BIARD représenté par Marc CHAUVIN
Mme LECAMUS Maude représentée par Mme FORET Sylvie
Mme CHOLET Stéphanie représentée par Mme RONDEAU Florence

Secrétaire de séance : Mme RONDEAU Florence

Monsieur le Maire demande qu'il soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- Délibération sur la taxe d'aménagement
- Délibération crédit budgétaire 678

Le conseil a donné son accord à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
 - 2 - Approbation du précédent compte rendu
 - 3 - Délibération tarif journalier salle de fêtes "l'Escale «et Préau
 - 4 - Délibération autorisation pour solliciter toutes subventions possibles et signature tous documents
 - 5 - Délibération choix renouvellement prestataire photocopieur
 - 6 - Délibération Travaux pour antenne TV 48 rue Grande
 - 7 - Infos diverses
- * Programme travaux pont
* Points Beaujolais / Noël

Approbation du procès-verbal du 11 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022.

Délibération 2022.11.01 Délibération tarif journalier salle des fêtes 'L'Escale et Préau

Nouveau tarif à partir du 1^{er} janvier 2023

Rappel vote lors de la dernière séance :

- Escale week end interne 120 € / externe 220€

Escale tarif journalier : interne 70€ / externe 120€

Préau Week end : interne 80€ / externe 130€

Préau tarif journalier : interne 50€ / externe 70€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Délibération 2022.11.02 Autorisation pour solliciter toutes subventions possibles et signature tous documents dans le contexte de la vidéoprotection

Reformulation par rapport aux délibérations précédentes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et autorise que Mr Le Maire sollicite toutes subventions possibles et signe tous les documents dans le contexte de la vidéoprotection.

MAIRIE DE LA TOMBE

Canton de Provins

18, rue Grande

77130 LA TOMBE

Tél : 01.64.31.33.50

Mail : secretariat@latombe77.fr



Délibération 2022.11.03 Choix renouvellement prestataire photocopieur

2 prestataires :

UTC :

474 € / trimestre

2 machines neuves

Cout à la page réel

KOESIO :

374 € / Trimestre

1 machine neuve

1 machine (actuelle) avec garantie 5 ans

Forfait avec 300 NB et 750 couleurs

Surplus : 0.005 (NB) / 0.05 (couleur)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le prestataire KOESIO.

Délibération 2022.11.04 Travaux pour antenne TV 48 rue Grande

Obligation de poser une antenne sur la maison

Entreprise Clair Remi (Donnemarie) : 1412.50€ HT – 1553.75€ TTC

Entreprise SM Electro (Charbonnier) : devis inférieur à 1000€ TTC

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la l'entreprise SM Electro.

Délibération 2022.11.05 Taxe d'aménagement

Après avoir reçu mail du département pour attribution taxe aménagement

Pas de taxe d'aménagement à ce jour

Pour 2023, délibération avant le 31/12/2022

L'assiette de la taxe est constituée par une valeur forfaitaire, fixée annuellement, par mètre carré de la surface de la construction ; la valeur 2022 est de 748€ en région Ile de France.

La fixation du taux dans les communes (article L.331-14 et 15 du code de l'urbanisme) :

- Taux compris entre 1% et 5% par secteur,
- Majoration possible pour des secteurs particuliers, adoptée dans la limite de 20% et par délibération motivée.

Après délibération, proposition et vote à l'unanimité à 1%.

Délibération 2022.11.06 Crédit budgétaire 678

Suite à une dépense sur le compte 678 non prévu au budget, il convient de passer l'écriture comptable de régularisation suivante :

- Compte 6182 : - 100€
- Compte 678 : + 100€

Après exposé du Maire, le Conseil municipal vote à l'unanimité la régularisation des écritures et la décision modificative du compte 6182.

Informations diverses :

Programme travaux pont : La venue des spécialistes prévu en septembre initialement a été reportée à une date ultérieure

Points Beaujolais / Noël :

- Vendredi 18 à 19H au Préau ouvert à tous
- 11 décembre spectacle inter génération avec remise cadeaux

Retour réunion PLUIH :

Le 7 novembre 2022, l'ensemble des maires de la CCBM ont été convié pour présenter le déroulement de l'élaboration du PLUIH. L'objectif étant d'aboutir à une validation / mise en place pour octobre 2024.

Les phases principales sont :

- Diagnostic avec une réunion par commune le 24 ou le 31 janvier,
- Phase réglementaire courant 2023
- Atelier & groupe de travail
- Communication
- Consultation

MAIRIE DE LA TOMBE

Canton de Provins

18, rue Grande

77130 LA TOMBE

Tél : 01.64.31.33.50

Mail : secretariat@latombe77.fr



Outils/ recommandations de la part du cabinet

- Mise en place d'un outil en ligne pour faire ces commentaires et s'informer.
- Ne pas hésiter à faire participer la commune
- L'élaboration du PLUIH demande du travail, il est important de s'investir

Le maire transmettra, par mail, à l'ensemble des conseillers la présentation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30

Prochain Conseil Municipal : le 13 décembre 2022.

Fait à La Tombe le 15 novembre 2022

La Secrétaire de séance :

Le Maire, Marc CHAUVIN

